



Section syndicale SNES-FSU du  
collège Jean Jaurès de Calais  
M. PETIT Sylvain  
Professeur

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille  
Sous couvert de M. le Principal du  
collège Jean Jaurès de Calais

Monsieur,

Au nom du SNES-FSU, je vous prie de trouver ci-joint la lettre-pétition intersyndicale signée par une très large majorité d'enseignants du collège Jean Jaurès de Calais qui n'est pas volontaire pour de la formation hors temps de service, dans le cadre de la réforme du collège.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

À Calais, le 1<sup>er</sup> décembre 2015  
Au nom de la section locale SNES-FSU :

S. Petit

**REFORME  
DU COLLEGE  
2016**

**REUNIONITE  
FORMATAGE**

**NOTRE REFUS COLLECTIF**

Nous, personnels du collège soussigné-e-s  
.....collège Jean Jaurès de CALAIS.....

A M. le Recteur de l'Académie de Lille  
Sous couvert du chef d'établissement du collège

Monsieur le Recteur,

- **convoqué-e-s à une formation pour laquelle nous ne sommes pas volontaires**, et qui vise à nous faire accepter une réforme du collège que nous rejetons encore et toujours, **sollicités pour entrer dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires** qui, loin d'apporter des moyens supplémentaires à notre établissement, sont retranchés des horaires disciplinaires et justifient la suppression de la plupart des enseignements facultatifs (latin, bilangues, euro, DP3) dans un contexte d'austérité budgétaire,

- **appelés à formuler sous la pression des choix quant à la répartition de la « dotation à disposition »**, qui vise à mettre en concurrence les personnels, alors que la dotation globale (DGH) ne sera connue qu'en janvier, et qu'il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration d'en délibérer,

**Nous constatons que les formations se déroulent, en totalité ou en partie, en dehors de nos horaires de service.**

**Nous refusons l'alourdissement insupportable de notre charge travail, ainsi que toute injonction administrative à produire des projets dans le but d'entamer notre liberté pédagogique, et ne donnons pas notre accord pour participer à des réunions ou actions de formation organisées à l'initiative de l'administration, en dehors de nos horaires de service tels que portés à notre emploi du temps hebdomadaire, conformément aux dispositions du décret 2007-1470.**



NOM PRENOM	SIGNATURE
[Blurred area containing names and signatures]	

